

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

Avis d'Appel d'Offres N° : 10/ C A /2017

Acquisition, l'Installation et la mise en place d'une Solution de vidéo-surveillance

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale se propose de lancer un Appel d'Offre ayant pour objet l'**Acquisition, l'Installation et la mise en place d'une Solution de vidéo-surveillance.**

Les Sociétés intéressées par cet Appel d'Offres, et justifiant de l'expérience nécessaire, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction des Bâtiments et Equipements, 20 bis Avenue des Etats Unis 1002 Tunis Belvédère. Le retrait des cahiers des charges se fera moyennant le paiement, en espèce d'un montant non remboursable, fixé à Trente dinars (30 Dinars).

Les offres doivent parvenir sous pli fermé par voie postale recommandé ou par rapide poste au nom de :

Monsieur Le Président Directeur Général de
La Caisse Nationale de Sécurité Sociale,
49, Avenue Taieb M'hiri 1002 Tunis Belvédère.

au plus tard le 18 Janvier 2018 avant 12H00 (le cachet du Bureau d'Ordre Central de la Caisse faisant foi).

L'enveloppe extérieure doit porter la mention :

« A ne pas ouvrir »

Appel d'Offres N° 10/ C A /2017

Acquisition, l'Installation et la mise en place d'une Solution de vidéo-surveillance

Cette enveloppe extérieure doit contenir :

- Une caution provisoire d'un montant de Trois Mille Dinars (3000 Dinars) telle que mentionnée à l'article 9 du cahier des charges.
- Les documents administratifs tels que mentionnés à l'article 12 du cahier des charges
- Les documents techniques tels que mentionnés à l'article 12 du cahier des charges
- Les documents financiers tels que mentionnés à l'article 12 du cahier des charges

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres durant cent vingt (120) jours à partir du jour suivant la date limite de réception des offres.

Tout offre non conforme aux dispositions ci-dessus énoncées ou parvenue hors délais ou ne comportant pas le cautionnement provisoire sera rejetée.